



Chers Confrères, Chères Consœurs,

À 6 mois de l'échéance du 1er septembre 2026, le choix des plateformes agréées est un sujet incontournable. Avec 137 plateformes désormais agréées (avec ou sans réserves) et des offres qui se précisent, il devient essentiel de structurer votre approche et d'anticiper les impacts concrets sur votre organisation. Notre dernier atelier de la transformation était consacré à cette thématique : **critères de sélection, interopérabilité avec vos outils de production, gestion des spécificités sectorielles de vos clients**. Dans le même temps, les nouvelles dispositions de la loi de finances 2026 renforcent l'importance de ce choix, en prévoyant un nouveau régime de sanctions, applicable dès septembre 2026. Ce nouveau numéro de l'actu a donc un objectif principal : vous apporte des clés pour avancer sereinement sur ces sujets.



Gilles BÖSIGER
Président OEC Paris - Île de France

✓ 3 actions concrètes à mener

1. Évaluez les critères de sélection de votre/vos plateforme(s) agréée(s)

Face à une offre pléthorique de 137 plateformes, structurez votre approche par familles de solutions.

Deux grandes catégories se distinguent : les solutions intégrées qui combinent votre outil de production comptable et le module plateforme agréée dans un même

écosystème, et les solutions indépendantes qui répondent aux besoins des cabinets qui ne veulent pas dépendre d'un unique éditeur ou qui sont adaptées aux spécificités sectorielles de certains clients.

Identifiez d'abord les besoins de la majorité de votre portefeuille, puis repérez les cas particuliers nécessitant des plateformes spécialisées, comme dans les secteurs de l'agriculture, du BTP, ou de la pharmacie par exemple.

2. Vérifiez l'interopérabilité « dans les deux sens » avec vos outils de production

La question de l'interopérabilité PA/logiciel de production ne s'applique pas seulement à la réception des factures. Elle doit également fonctionner dans le sens ascendant, pour le e-reporting des paiements clients. Sans cette connexion bidirectionnelle, vous risquez de devoir ressaisir manuellement les règlements déjà comptabilisés pour les déclarer dans votre plateforme agréée. Interrogez systématiquement vos éditeurs sur l'existence de connexions natives entre leurs solutions et vos outils de production, en précisant bien que vous avez besoin d'une automatisation complète.

3. Anticipez les changements de plateforme et sécurisez les aspects contractuels

Certains de vos clients se sont peut-être déjà inscrits sur une PA sans que vous n'en ayez eu connaissance. Cela peut notamment être le cas de clients qui disposent d'un compte auprès d'une néo-banque. L'annuaire de la facture électronique peut vous permettre d'identifier ces clients qui ont déjà une plateforme de réception, sans pour autant vous permettre de voir laquelle.



Les questions techniques du mois

Si mon client change de plateforme agréée, que se passe-t-il du côté de son ancienne plateforme pendant la transition ?

La loi de finances 2026 intègre de nouvelles dispositions dans ce domaine. Il est notamment prévu que l'ancienne plateforme assure un service minimum pendant au moins un an. Les modalités précises seront fixées par décret du Conseil d'État, mais l'objectif est clair : éviter toute rupture de service brutale qui pourrait compromettre le bon fonctionnement d'une entreprise.

Quelles sont les nouvelles sanctions prévues dans la loi de finances 2026 pour l'absence de choix de plateforme ?

La loi de finances 2026 renforce les sanctions applicables en cas de manquement. Pour l'émission, les amendes passent de 15€ à 50€ pour absence d'envoi de facture électronique, et de 250€ à 500€ pour absence de e-reporting. Une sanction spécifique en cas d'absence de choix de plateforme de réception est également créée : 500€ après mise en demeure de l'administration, puis 1 000€ tous les trois mois jusqu'à régularisation.

[E-Factu : votre outil gratuit pour préparer l'arrivée de la facture électronique dans vos cabinets](#)

Vous êtes déjà **plus de 2 000** à avoir téléchargé notre outil gratuit, simple et complet pour vous aider à anticiper cette transformation.

L'Ordre des experts-comptables de Paris Ile-de-France vous aide ainsi à identifier, pour chacun de vos clients, les cas d'usage spécifiques liés à la facture électronique.

Téléchargez E-Factu



« Choisir et déployer les solutions techniques »

Atelier de la transformation du 17 février 2026 (1h30)

Un atelier dédié aux critères de sélection et au déploiement d'une Plateforme Agrée (PA).

Animé par Gilles Bösiger et John Levy, cet atelier vous apporte une méthodologie concrète pour structurer votre réflexion et sécuriser votre choix. Au programme :

- critères fonctionnels, techniques et réglementaires pour choisir une PA ;
- panorama et grille d'évaluation des solutions du marché ;
- analyse des modèles économiques et des niveaux de service ;
- méthodologie et étapes clés pour planifier le déploiement ;
- facteurs clés de succès et points de vigilance dans la conduite du projet.

VOIR LE REPLAY

« Gestion des factures multi-acteurs »

Les Experts de la Factu #7 du 12 mars 2026 (45 minutes)

Ce webinaire est consacré à la gestion des factures impliquant plusieurs acteurs au sein d'une même opération. Il décrypte les différents rôles des tiers intervenant dans le cycle de vie de la facture : intermédiaires transparents, mandataires de facturation et gestionnaires pour compte d'autrui. Au programme :

- identification et qualification des rôles de chaque intervenant dans le processus de facturation
- traitement des débours et analyse des flux financiers associés
- spécificités des commandes réalisées par un tiers (ex : agences médias)
- impacts en matière de responsabilités, de conformité et de traçabilité des opérations

VOIR LE REPLAY

« Marchés de travaux et co-entreprises »

Les Experts de la Factu #8 du 24 mars 2026 (45 minutes)

Ce webinaire est consacré aux schémas de facturation complexes dans les opérations impliquant plusieurs entreprises, notamment dans le secteur des travaux et des montages contractuels spécifiques. Il décrypte les mécanismes applicables aux groupements et aux organisations sans personnalité morale. Au programme :

- marchés de travaux et particularités des situations de travaux
- facturation en sous-traitance et en co-traitance B2B
- gestion des flux et responsabilités au sein des groupements d'entreprises
- traitement des factures pour les Sociétés en Participation (SEP)
- gestion et sécurisation des factures multi-vendeurs consolidées.

VOIR LE REPLAY



Agenda : vos prochains rendez-vous

Les Experts de la Factu - 8 avril 2026 à 8h30 (45 minutes)

Episode 9 : Acomptes, escomptes et arrhes

Les Experts de la Factu - 23 avril 2026 à 8h30 (45 minutes)

Episode 10 : Régimes TVA spécifiques et consolidations

Les Experts de la Factu - 7 mai 2026 à 8h30 (45 minutes)

Episode 11 : Cas particuliers

Atelier de la Transformation #7 - 26 mai 2026 à 9h00 (1h30)

Gérer le facteur humain et conduire le changement

JE M'INSCRIS

